

## Convocation du Conseil municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront  
à la Mairie à 7 heures 1/2 du matin, le dimanche 30 juin  
courant, pour la session ordinaire de Mai (suite)

### Objet de la séance

- 1<sup>o</sup> Exercice clos - Compte de gestion du Receveur municipal;  
Compte administratif du Maire;
- 2<sup>o</sup> Charges additionnelles au budget de 1912;
- 3<sup>o</sup> Budget primitif de 1913 (Projet de création de deux bureaux)
- 4<sup>o</sup> Service vicinal - Budget spécial exercice 1913; état des reliquats  
disponibles en 1912. - Chemins vicinaux reconnus; budget spécial  
de 1913. -
- 5<sup>o</sup> Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance (avis du Conseil)
- 6<sup>o</sup> Affaires diverses.

M. Rece' le 25 juin 1912  
Le Maire

## Session ordinaire de Mai (suite)

### — Séance du 30 juin 1912 —

L'an mil neuf cent douze, le trente du mois de juin, à  
7 heures 1/2 du matin,

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur  
le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Trépo, Maire, pour la session  
ordinaire de Mai (suite)

Présents: M. M. Trépo, Laurette, Garçon, Fiquet, Kasse-  
baud, Héri, Patry, Saupin, Aubin, Etalque, Olliv, Gondron,  
Goubert, Dupont, Simule, Piquet, Lambaud-Lampré,   
Goubel, Rousseau-Lefevre et Guiberteau.

Absents: M. M. Rivand et Urbain, excusés;

M. Piquet continue les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans  
observation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec toutes les  
pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1911  
déjà examiné par la Commission des Finances.

Il quitte ensuite le fauteuil et est remplacé par  
M. Patry désigné conformément à la loi, pour présider  
pendant l'examen et la discussion de compte.

Compte administratif  
présenté par M. le Maire  
pour l'exercice  
1911.

Le Président donne ensuite lecture du résultat définitif du dit compte

Revenus	Ordinaires . . . . .	57.348, 76	Total . . . . .	95.940, 87
	extraordinaires . . . . .	31.608, 12		
	supplémentaires . . . . .	6.413, 79		
Dépenses	Ordinaires . . . . .	56.475, 70	Total . . . . .	101.608, 20
	extraordinaires . . . . .	35.960, 94		
	supplémentaires . . . . .	9.171, 56		
Excédent de dépenses . . . . .				5.667, 53
Le reliquat de l'exercice 1910 étant de . . . . .				13.283, 50
L'excédent définitif de l'exercice 1911 à reporter au budget supplémentaire de 1912 est de . . . . .				7.616, 03

Le conseil municipal après vérification du dit compte, et des pièces qui y sont jointes,

Considérant que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées,

Considérant que toutes les dépenses ordonnées sont conformes aux crédits ouverts par les budgets et les autorisations spéciales et sont suffisamment motivées,

En conséquence approuve le compte d'ordre présenté par M. le Maire, lui vote des félicitations pour sa bonne administration et l'engage à continuer dans la même voie.

M. le Maire reprend la présidence et remercie l'assemblée de félicitations qu'elle veut de lui voter pour la gestion des deniers communaux. Il fait remarquer que le bon résultat des affaires dit à l'entente qui ne cesse de régner parmi les membres du Conseil municipal, ainsi qu'au fers d'a la compétence que tous ces Messieurs apportent dans les réunions.

Monsieur le Président soumet au Conseil le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1911 et l'invite à bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal,

Tu le compte rendu par Monsieur Étienne Receveur de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1911 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend : 1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1910; 2<sup>o</sup> les recettes et dépenses faites pendant la douze premiers mois de l'exercice 1911; 3<sup>o</sup> les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Tu le détail des opérations faites de l'exercice 1910 établi en vertu du compte subventivé, et présentant les recettes et les dépenses pour dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1911;

Tu les pièces justificatives rapportées à l'appui tout du compte de gestion 1911 que des opérations supplémentaires effectuées en 1911;

Tu le budget primitif et additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1911, arrêtées par M. le Préfet, et

Compte de gestion du Receveur Municipal.

Des additions au budget de 1912



autorisations spéciales de recette et de dépense de l'exercice pendant le dit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée ;

Délibère :

Ort N° 1. Statuant sur la situation du Comptable au 31 Décembre 1911, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1874 pour la somme de . . . . . 88.548, 16

Les dépenses pour celle . . . . . 74.807, 85

Trés l'excédent de la recette à . . . . . 13.735, 20

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de . . . . . 12.601, 20

Declare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1911, de la somme de . . . . . 26.886, 62

Ort 2. Statuant sur les opérations de l'exercice 1911, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le conseil admet les opérations effectuées tant pendant la gestion de 1911 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1912, savoir :

En recette pour . . . . . 95.960, 67

En dépense pour . . . . . 101.608, 20

Il résulte un excédent de dépense de . . . . . 5.667, 53

Le résultat définitif de l'exercice 1910 ayant présenté un excédent de recette de . . . . . 13.283, 55

Le résultat définitif de l'exercice 1911, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de . . . . . 7.616, 02

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1912 et donne lecture des propositions faites de concert avec la commission des Finances.

Le Conseil municipal, après un sérieux examen et une discussion approfondie faite sur chacun des articles et admet les crédits nouveaux ci après :

Subventions à divers sociétés . . . . . 870, 00

Frais de confection du rôle des chiens . . . . . 1, 94

Ind<sup>te</sup> de logt aux sm<sup>ts</sup> et Ins<sup>tes</sup> . . . . . 500, 00

Entretien des bâtiments communaux . . . . . 1210, 00

Contingent de la C<sup>te</sup> pour les enfants assistés (1911) . . . . . 66, 67

Contingent de la C<sup>te</sup> pour les aliénés . . . . . 28, 10

Indemnité à M<sup>me</sup> Tene Crève . . . . . 25, 00

Chapitres additionnels au budget de 1912

achat de votes d/l. Etat (legs de M <sup>re</sup> V <sup>re</sup> Boutry	376
Depenses imprimees	275
Entretien des rues, quai et places publiques	1000
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine	200
Depenses de locols de dessin de Paul Kourreau	165
Emploi de la subv <sup>n</sup> Etat pour solde de dettes	506
Emploi subv <sup>n</sup> de l'Etat pour sapeurs pompiers	233
Ind <sup>te</sup> au lieutenant des sapeurs pompiers	150
Subscriptions pour l'aviation militaire	100
Emploi subv <sup>n</sup> de l'Etat pour entretien des chemins ruraux	423
Emploi remboursé pour application loi du 5 avril 1910	25
Entretien des batiments communaux en 1911 (Mandat Sup)	64
Emploi subv <sup>n</sup> Etat pour faucon route Nationale	512
Emploi des emprunts de 19.500 et 17.700 pour dettes travaux	1669
Abonnement du garde-champêtre	10
Acquisition de locaux et matériel d'enseignement (1911) (Mandat)	35
- 2 <sup>e</sup>	200
Suppl <sup>te</sup> part <sup>te</sup> de chauffage aux D <sup>tes</sup> écoles (1911) (Mandat)	75
Gratification aux sub <sup>tes</sup> et sub <sup>tes</sup> en 1911 (Mandat)	37
Inspection sanitaire dans les écoles publiques	100
Création d'un secrétaire et des employés de la mairie	11
Inspection sanitaire des lieux et des mandats	9
Chauffage éclairage et balayage des classes	6
Salaires de la femme de service à l'école maternelle	6
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine	18
Emploi subv <sup>n</sup> de l'Etat pour couvertures écoles	100
o - pour couvertures écoles	75
Gratification à l'agent - voya	100
Régénération de Bretenouville (subvention du jour et commotion)	191
<b>Total</b>	<b>19219</b>
Report de la 1 <sup>re</sup> et de la 2 <sup>e</sup> Section du budget	26.594
<b>Total des dépenses supplémentaires</b>	<b>30.214</b>

Par suite de ces votes, les chapitres additionnels dans le budget -

les résultats suivants:

Recettes supplémentaires	30.214
Depenses supplémentaires	30.214

Budget primitif de l'exercice 1913

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil budget primitif de 1913 dressé par lui de concert avec la commission des Finances et appuyé de tous les documents qui justifient ses propositions.

Le Conseil après avoir discuté le budget article par article et avoir constaté le résultat de ses votes au tableau ci-après, a soumis à l'approbation de Monsieur le Maire a arrêté comme suit:

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à la  
Somme de . . . . . 86.506.<sup>4</sup>/<sub>70</sub>

Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la  
Somme de . . . . . 86.506.<sup>4</sup>/<sub>70</sub>

En conséquence et la valeur du centime étant de  
552.<sup>4</sup>/<sub>33</sub>, le Conseil municipal vote pour 1913, les impositions  
énumérées ci-après :

Savoir :

5 cent. sur les contr. foncière, personnelle et mobilière	5.	1732.05	
Traitement du garde-champêtre	163	900.29	
Assistance aux vieillards aux infirmes et aux incurables	4.52	2502.05	
Contingents pour insuffisance de revenus	22.24	13945.36	
Assistance médicale gratuite	6.	3373.98	
5 centimes spéciaux pour chemins vic. ordinaires	5	2761.65	
Travaux d'entretien des chemins vic. ordinaires	1.42	784.18	
- d' - - - - - des chemins vic. reconnus	0.15	63.52	
Emprunt de 50.000 francs annuité	2000.00		
- 72.200	4699.20		
- 8.000	714.60		
- 18.220	1021.36		
- 70.000	3954.72		
- 19.500	1101.68		
- 17.700	999.98		
- 13.600	768.60		
Montant total des annuités	15059.74		
à déduire : Montant des subventions	140.00		
Reste à couvrir au moyen de l'imposition	14919.74	24.02	14944.61
En outre		75.955	40934.64

Le Conseil vote en outre trois journées de prestations pour  
les chemins vicinaux.

Service vicinal  
Budgets

Chapitres additionnels au budget de 1912. - Le Conseil émet Paris  
que le reliquat de l'exercice 1911 soit employé conformément  
aux indications du service vicinal

Budget de l'exercice 1913. - Le Conseil

Tu la loi du 21 mai 1886, l'instruction ministérielle du 24  
juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins  
vicinaux.

Tu les propositions présentées par M. M. Les agents voyers  
tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins  
de grande communication que pour l'établissement du budget  
de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux  
pendant l'année 1913.

Tu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du



15 mai 1912

Adopte les propositions présentées par les agents respectivement aux contingents pour les chemins de grande communication. Vote l'inscription au budget de la commune des restes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1913, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent.

— Budget des chemins vicinaux reconnus pour 1913. —

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 0.115, l'entretien des chemins vicinaux reconnus et dont le produit sera réparti conformément aux propositions de M. l'agent voyer. Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le compte présenté par M. l'agent voyer, Receveur du Bureau de Bienfaisance pour la gestion de 1911, le dit compte approuvé le 27 juin 1911 par la Commission administrative.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dit compte et des documents à l'appui

est d'avis qu'il soit approuvé dans tout ses résultats.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'Assemblée le budget additionnel et primitif du Bureau de Bienfaisance approuvés par la Commission administrative dans sa séance du 27 juin courant.

Le Conseil municipal après un sérieux examen approuve les budgets avec les résultats suivants:

Budget supplémentaire		Budget primitif	
Revettes . . . . .	2406 <sup>fr</sup> .67	Revettes . . . . .	2134 <sup>fr</sup> .00
Dépenses . . . . .	2406 <sup>fr</sup> .67	Dépenses . . . . .	2134 <sup>fr</sup> .00

Après examen de l'état des cotes inrecouvrables comprises dans le rôle des prestations de 1910, le conseil y donne son approbation.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil des mandats imputés sur le crédit des dépenses imputées et dont le montant est de la somme de 518<sup>fr</sup>.71 pour l'exercice 1911.

Savoir:

Bureau de Bienfaisance  
Avis du Conseil  
sur le Compte de gestion  
du Receveur  
et sur les Budgets

Etat des cotes  
inrecouvrables -  
Dépenses imputées.

Description des factures payables	Objet des paiements	Montant payé
Richard	Remboursement sur la taxe des prestations	5.40
Duchateau	- " -	5.60
Kousteau	Ind <sup>te</sup> pour copie des listes électorales	11.00
Beaufils	Abonnement au Journal des Maies	5.00
Kousteau	Distribution des avertissements de la taxe des chiens	6.00
Soret	Expédition d'un jugement - reconnaissance de payement de l'usufruit au chef de la	5.60
Gendron	Fourniture de torchons pour la mairie	3.60
- d' -	Fournitures diverses pour la mairie	26.60

Annexe de 1912

Annexe de 1912  
Etat des cotes inrecouvrables -  
Dépenses imputées.

Kedon	Fourniture de 2 cadres	41.10
Brelet	Fourniture d'un baquet et d'un seau p <sup>r</sup> la mairie	5.10
Laudais	Fournitures pour réparer le tapis de la mairie	2.00
Chocteau B <sup>re</sup>	Fourniture d'une corbeille à papier	2.50
Kigault	Réstitutifs de droits d'octroi	6.48
Reveur M <sup>re</sup> de Hautla D <sup>re</sup>	Quote-part pour le budget du Conseil des F <sup>em</sup> mes	77.15
Sorel	Installation d'une table à l'école des filles pour le gaz	2.50
Uman cycliste	Maintenance, (subvention)	11.00
Clergeau	Ind <sup>te</sup> pour établissement des budgets	20.00
Overty D <sup>re</sup>	Réparations au drapeau de la mairie	1.00
Arusteau	Transport d'eau potable	120.00
Mazette	Location de bûches à l'école des garçons de Kège	17.50
Compagnie de Hypothèque	Transcription d'actes de ventes terrains	1.00
Louveau	Fourniture d'eau potable	31.63
Patry	Fourniture de pipe pour drapeau de la mairie	2.50
Overty	Ind <sup>te</sup> de bateau et hamways en 1911	25.00
Marchais	Décontaminations du sol	6.15
Brelet	Épaves remis aux ébénistes les plus méritants	12.00
Robert	Fourniture de chilleult à l'école des garçons de Kège	5.50
Debray	Transport d'une personne décédée à la morgue	9.00
- S. -	Transports divers	45.00

Le Conseil, après examen des mandats délivrés en approuve le montant s'élevant à 515.71

Achat d'un titre de rente.  
Légs de M<sup>me</sup>  
- veuve Boutry -

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir employer à une acquisition de rentes sur l'État (3<sup>1/2</sup>%) la somme de 316.73 provenant d'un legs fait par M<sup>me</sup> Adèle Laubejeau veuve Boutry à la commune de Kège, à charge pour la dite commune de lui entretenir son tombeau à perpétuité.  
"La dite somme de 316.73 a été versée entre les mains du Receveur municipal."

Reconnaissance et tracé  
du chemin de la  
Basse Lande

Le Conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'étendre son réseau de chemins vicinaux, demande la reconnaissance et le tracé du chemin de la Basse Lande, compris entre les chemins vicinaux ordinaires N<sup>os</sup> 6 et 8.

Construction de chemins  
vicinaux  
- Emprunt de 13600 f -

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'estimation approuvative des travaux de construction des chemins vicinaux ci-dessous désignés :

1<sup>o</sup> Chemin rural N<sup>o</sup> 7, de la Fontannière.

(Construction entre le village de la Clatterie et la route Nationale N<sup>o</sup> 23 sur une longueur de 700 mètres)

Montant du détail . . . . . 3660.50

2<sup>o</sup> Chemin rural N<sup>o</sup> 5, de la Crocardière :

Montant du détail . . . . . 5030.70

32 Chemin rural N° 5 de la Pâle - Lande

Montant du détail

5 335.30

Total

14.041.70

Le Conseil municipal,  
 Considérant que l'entretien de ce chemin est de toute urgence  
 Considérant qu'il résulte de la situation financière des services  
 le revenu municipal, que la commune n'a aucune ressource actuelle-  
 ment disponible pour la réalisation du projet dont il s'agit  
 Vote un emprunt de 18600 francs au Crédit Foncier rembour-  
 sable en 30 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1918, noté également  
 une imposition extraordinaire de 1<sup>er</sup> 39 au principal des quatre  
 contributions directes, pendant 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
 1918, pour rembourser cet emprunt, capital et intérêts  
 Et sollicite du département la subvention à laquelle la  
 commune a droit pour la construction des chemins à double  
 dénivelés

Cross sur le sable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les res-  
 ces ordinaires de la Commune sont insuffisantes pour faire face  
 aux dépenses ordinaires; l'entretien des bâtiments communaux  
 le fait d'assistance médicale gratuite, augmentent chaque an-  
 ces derniers ont atteint la somme de 5441.40 en 1917, et que le seul  
 moyen de se procurer des fonds pour équilibrer le budget, sans  
 avoir toujours recours à l'emprunt, serait d'établir une taxe sur  
 le sable entré des carrières de Font-Kausseau, de Trentemauville ou de  
 tout autre point de la commune, quels que soient d'ailleurs son  
 usage et sa destination.

Cette taxe qui pourrait être fixée à 0,20 par mètre cube, pro-  
 duirait annuellement un minimum de recettes de 2000 francs  
 environ.

Il invite le Conseil municipal à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal,

Considérant que les revenus ordinaires sont insuffisants  
 pour faire face aux dépenses de même nature,

Vote la taxe proposée par M. le Maire et décide que la  
 perception sera faite en régie intéressée par les saisis des poutres  
 des battoirs de Pont-Kausseau et de Trentemauville.

La dite taxe sera payée par l'acheteur.

Le Conseil décide en outre d'allouer aux pêcheurs une indemnité  
 de 12 p. 100 sur les droits perçus.

M. le Maire est très heureux de faire connaître au  
 Conseil municipal que le cours de dessin créé à Font-Kausseau depuis  
 a été suivi régulièrement par 35 à 40 élèves, et que les résultats  
 obtenus sont des plus satisfaisants.

Comme le fait remarquer M. Troichard, Inspecteur

Annexe 24 juillet 1917

Ecrite de Secoin de St-Rouveau  
Demande de 246

Amélioration du  
travaux. travaux  
dans le  
travaux de Service  
de St-Rouveau  
Champenois.



définir dans son rapport adressé à la mairie le 11 avril 1910, par l'intermédiaire de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, cette école, placée au centre d'une région industrielle très étendue, à population très dense, et appelée à rendre les plus grands services.

M. le Maire fait ensuite connaître au Conseil que le fonctionnement de ce cours ne nécessite une grosse dépense pour la commune; celle prévue au budget de 1910, s'élevait à 1013.<sup>82</sup> Les ressources de la commune étant très limitées, M. le Président propose à l'Assemblée de solliciter du département une subvention annuelle, pour lui venir en aide.

Le Conseil, partageant la manière de voir de M. le Maire, demande à M. le Préfet de bien vouloir faire accorder sur les fonds départementaux la subvention la plus large possible à la commune de Rezé qui s'impose de plus en plus pour l'enseignement de ses enfants.

Question scolaire

Au moment du vote des chapitres du budget, concernant l'Instruction Publique, M. Kambaud-Lemprière, conseiller municipal propose à l'Assemblée d'accorder aux élèves qui fréquentent les écoles libres, les mêmes avantages que ceux qui vont dans les écoles communales, c'est-à-dire de leur donner gratuitement les petites fournitures et de les faire bénéficier des cantines scolaires.

L'Assemblée, après examen de la question, estimant que les écoles communales offrent toutes garanties au point de vue : Enseignement, éducation & hygiène; que ces écoles sont ouvertes à tous les enfants de la commune, sans distinction d'origine ou d'opinion

Passé à l'ordre du jour

Projet d'amélioration du  
port de Nantes. Travaux  
dans le  
bras de Sireuil  
Protestation de M. J. J. J.  
Champenois.

Monsieur le Président fait connaître au Conseil que Messieurs Champenois négociant à Pont-Rougeau après avoir pris connaissance du rapport de M. Sobille Député, au nom de la commission d'enquête nommée par le Parlement et chargée de se prononcer sur les travaux projetés pour l'amélioration du port de Nantes, ont adressé à l'Administration municipale, une vive protestation, attendu que les conclusions du dit rapport en ce qui concerne leur canal de charbon installé sur la rive gauche de la Loire, dans le bras de Pirou, au lieu dit la Côte des Mottes, et au lieu dit la Côte des Mottes, au droit de la partie comprise dans le projet des dits travaux, ne leur permettent pas de se voir à l'abri de toute éventualité.

Il invite l'Assemblée à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil,

Qui la protestation de Messieurs Champenois, considérant que si les conclusions du rapport de la dite commission ne donnent

à ces commerçants aucun recours contre elle, par le fait même qu'ils n'ont aucun droit sur le fleuve, que leur autorisation de ballastage a été permise que tout le chenal ordinaire de précarité et non est pas soumis certain cependant qu'il y a lieu de tenir compte de leur protestation, car leurs travaux de remblaiement tout en consolidant la rive, ont empêché les dégradations qui auraient pu se produire si cet obstacle ;

Qu'il y a lieu de maintenir l'état actuel des chenaux sur rive gauche de la Saïre, au droit de leur usine, afin de leur permettre d'exercer leur commerce dans les conditions normales, et choisir occupé une quarantaine d'ouvriers habitant de la commune de Keyé.

Le Conseil, prenant note des renseignements fournis par Monsieur L. Fournier en chef, sur la possibilité de sauvegarder les intérêts des fûts Champenois, espère que cette possibilité deviendra une certitude et une garantie pour l'avenir, et à l'honneur de puis les Pouvoirs Publics de prendre un commandement sa délibération.

Installation d'une lanterne  
à gaz à la Base 110

La proposition de M. Rousseau, au sujet de l'installation d'une lanterne à gaz à la Base 110, près la cale accidentée et la 110 est adoptée par le Conseil.

Fait et délibéré les jours mois et an sus dits.

Le Maire L. Chauveteau  
 M. Leclercq M. Paturel M. Sainpierre  
 M. Vasseur M. Votier M. Gauthier M. Dubouché  
 M. Houffranc M. Leprieux M. Gilbert M. Lecomte

— Convocation du Conseil Municipal —

Messieurs les Conseillers municipaux, se réuniront à la Mairie, à 7 heures 1/2 du matin, le dimanche 8 septembre courant pour la session ordinaire d'août.

Objet de la séance

- 1<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
- 2<sup>o</sup> Entretien des bâtiments communaux - mise en adjudication pour une nouvelle période de 4 années.
- 3<sup>o</sup> Bâtiments communaux - Réparations à effectuer - devis
- 4<sup>o</sup> Fournitures scolaires - Renouvellement des traités.
- 5<sup>o</sup> Retraites ouvrières et paysannes - Commissions nouveaux membres

séance aux  
pour aux infirmes  
et incurables.

1872